

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

--:--:--:--:--:--

MINISTRE DE TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-
QUE ET DE LA PALVOIRANCE SOCIALE

--:--:--:--:--:--

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

--:--:--:--:--:--

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

--:--:--:--:--:--

36/042 du 14/01/86
DECRET N° /INTERPPPS.DGFF.DGPOE

portant titularisation et nomination de Monsieur NVILA Gilbert, Professeur de Lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1985.

--:--:--:--:--:--

// 2 PREMIER MINISTRE,

--:--:--:--:--:--

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1975 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/304/INT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 64/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier ministre ;
(/u le décret n° 85/1423 du 7/12/85 portant nomination des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/1434 du 17/12/85 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
Paritaire (/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 15 Juillet 1985 ;

//) E C R E T E :

...../.....

ARTICLE 1er : Monsieur NVILA Gilbert, Professeur de lycée stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo, en service à Brazzaville, est titularisé au titre de l'année 1985 et normé au 1^{er} échelon de son grade indice 830 pour compter du 24.12.85 ACC= Néant.

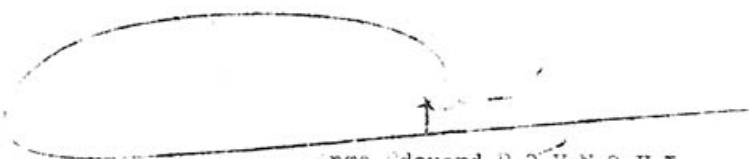
ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet/du ^{tant} point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 JANVIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE,


Bernard COMBO MINISTRE.


Ange Edouard POUNGUI.

APPLIATIONS :

DGFP/D.T.C.E.....2
MESS/CAB.....2
D.G.B.;;.....2
D.F.E.....2
B/SOLDE.....2
B/COURRIER.....5
DPAA.....5
TRESOR.....2
D.G.E.S.....2
FETRA.SSEIC.....2
JORPC.....2
DRES.....1
DOSSIER/DPAA.....1
DOSSIER/DGFP.....1
INTERESSE.....1
B.STAT.-DGFP.....2

